



Maison en indivision suite a un divorce

Par **papa48**, le **27/08/2017 à 18:04**

bonjour j'ai divorce il y a 4 ans elle vit actuellement dans cette maison je voudrai la vendre et elle me dit tu ne peut pas elle en indivision puis je l'obliger a la vendre et en plus je paie la moitie des impots fonciers

Par **cocotte1003**, le **27/08/2017 à 18:26**

Bonjour, si votre ex refuse, vous pouvez demander au juge une vente forcée qui se fera probablement en vente aux enchères avec un risque sur le prix final de vente. Si le juge de votre divorce ne lui a pas attribué la jouissance à titre gratuit, vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation sur votre part, cordialement